



ESTIMATION

N° D202508-432

En date du 01/08/2025

Rapido'Devis

RAPIDO DEVIS

29 Rue Du Pere Gwenael
29470 Plougastel Daoulas

DOMAINE

M. Erwan Piolot

8 Avenue du Général de Gaulle
74200 Thonon-les-Bains

SIRET : 920956216

Adresse du chantier
60 Avenue du Bois d'Isis
29100 Douarnenez

I01 - Maison gardien POMPE À CHALEUR - BALLON D'EAU CHAUDE

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
1	1. Équipements de chauffage				
1.1	Pompe à chaleur air/air 3,5KW Fourniture PAC air/air 3,5KW non réversible SCOP=4 - Modèle standard	1 U	2 800,00 €	10.0 %	2 800,00 €
1.2	Installation PAC Installation et raccordements de la PAC avec supports	1 U	1 200,00 €	10.0 %	1 200,00 €
2	2. Production eau chaude				
2.1	Ballon extra-plat Malicio Fourniture ballon d'eau chaude extra-plat type Malicio 65L avec ventilation Hydro A	1 U	1 290,00 €	10.0 %	1 290,00 €
2.2	Installation ballon Installation et raccordement du ballon et de la ventilation	1 U	750,00 €	10.0 %	750,00 €
3	3. Mise en conformité				
3.1	Mise aux normes électriques Mise en conformité électrique basique pour installation	1 U	450,00 €	10.0 %	450,00 €
4	4. Finitions				
4.1	Mise en service Tests et mise en service des équipements	1 U	350,00 €	10.0 %	350,00 €
4.2	Nettoyage Nettoyage et évacuation des déchets	1 U	160,00 €	10.0 %	160,00 €

Modalités et conditions de règlement :

Ce document est une estimation et non un devis.

Ce document est généré automatiquement par un algorithme intelligent et constitue une estimation indicative. Les montants indiqués sont susceptibles d'être ajouté en cas de modification du taux de TVA en vigueur. Cette estimation devra être confirmée par un artisan qualifié, qui établira un devis définitif prenant en compte les spécificités de votre projet.

TVA à taux réduit

En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10%.

Total net HT	7 000,00 €
TVA (10.0%)	700,00 €
Total TTC	7 700,00 €
Net à payer	7 700,00 €

Offre valable jusqu'au **31/08/2025**

Bon pour accord et signature